



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONSEIL

Cent trente et unième session

Rome, 20 – 25 novembre 2006

**SYNTHÈSE DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DES
CONFÉRENCES RÉGIONALES DE LA FAO TENUES EN 2006**

Table des matières

	Paragraphe
VINGT-QUATRIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AFRIQUE	1 - 46
VINGT-HUITIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR LE PROCHE-ORIENT	47 - 61
VINGT-NEUVIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES	62 - 116
VINGT-HUITIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE	117 - 172
VINGT-CINQUIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'EUROPE	173 - 217

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

VINGT-QUATRIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AFRIQUE

Bamako (Mali), 30 janvier - 3 février 2006

Questions découlant de la trente-troisième session de la Conférence de la FAO (Rome, 19-26 novembre 2005) [ARC/06/5]

La Conférence:

1. s'est félicitée de la présentation du Directeur général et de la proposition de réforme de la FAO visant à rendre l'Organisation plus efficace et efficiente et à asseoir sa nature d'organisation détentrice de savoirs;
2. a noté que la décentralisation était essentielle à la réforme et a souligné qu'il convenait de renforcer les services fournis à la région Afrique, notamment par le truchement des communautés et groupements économiques sous-régionaux, dont la Communauté des États sahélo-sahariens, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe, la Communauté de l'Afrique de l'Est, la Communauté économique des États d'Afrique centrale, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Autorité intergouvernementale sur le développement, la Communauté du développement de l'Afrique australe et l'Union du Maghreb arabe. A souligné qu'il conviendrait de redoubler d'efforts afin de recruter des cadres nationaux;
3. a souligné que les États Membres africains devaient honorer leurs engagements financiers et régler les arriérés dus à la FAO;
4. a exhorté les États Membres concernés à procéder à des consultations internes afin d'arriver à une décision par consensus concernant les deux pays hôtes des nouveaux bureaux sous-régionaux pour l'Afrique orientale et centrale.

Rapport sur les activités de la FAO dans la région (2004-2005), l'accent étant mis sur les objectifs du Sommet mondial de l'alimentation et les Objectifs du Millénaire pour le développement (ARC/06/2)

La Conférence:

5. s'est félicitée du rapport détaillé présenté par M. Oloche Anebi Edachi, Sous-Directeur général et Représentant régional pour l'Afrique, qui faisait le point des activités réalisées par la FAO en Afrique durant l'exercice 2004-2005. Le rapport présentait les mesures prises pour donner suite aux recommandations de la vingt-troisième Conférence régionale, notamment en ce qui concerne l'assistance technique de la FAO aux États Membres pour la formulation ou l'achèvement des programmes nationaux à moyen terme et des descriptifs de projets d'investissement bancables dans le cadre du PDDAA du NEPAD, ainsi que pour la mise en œuvre du PSSA et d'autres activités;
6. a félicité la FAO pour le rôle actif qu'elle a joué à l'appui de l'agriculture africaine et s'est déclarée satisfaite du soutien fourni par l'Organisation afin de mobiliser des ressources financières pour aider à lutter contre l'invasion de criquets pèlerins;
7. a félicité la FAO pour son action positive dans la crise de la grippe aviaire et a noté qu'il serait utile d'élargir le soutien fourni à l'ensemble du continent, en collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies et partenaires du développement;
8. a noté et s'est félicitée du programme de coopération Sud-Sud, qui permettait de faire face aux situations d'urgence et aux problèmes de développement.

Renforcer la compétitivité de l'agriculture et la gestion des ressources naturelles dans le cadre de la mondialisation et de la libéralisation des échanges, afin de promouvoir la croissance économique (ARC/06/3)

À l'attention des gouvernements, des communautés économiques régionales et des organismes de recherche

La Conférence:

9. a noté qu'une compétitivité accrue de l'agriculture (comprenant les cultures, l'élevage, les forêts et les pêches) était une condition essentielle à la croissance économique et au développement de l'Afrique et qu'il fallait, pour y parvenir, accroître l'efficacité de la production et de la commercialisation.

À l'attention des gouvernements, des communautés économiques régionales et d'autres partenaires

La Conférence:

10. a noté que le commerce intrarégional posait des problèmes, notamment pour les pays sans littoral, et a recommandé de déployer des efforts particuliers pour développer les infrastructures comme les routes de desserte, les voies ferrées et les transports par voie navigable pour atteindre les zones reculées.

À l'attention des gouvernements, des communautés économiques régionales et de la FAO

La Conférence:

11. a recommandé de réaliser une étude sur les mesures à prendre pour encourager les échanges entre pays africains;
12. a noté qu'il existait un manque de regroupement des ressources en matière de négociations commerciales et a recommandé que la FAO joue un rôle actif dans les domaines suivants:
 - a) renforcement des capacités afin de développer les compétences concernant les normes commerciales internationales et améliorer ainsi l'accès aux marchés;
 - b) analyse des produits de base pour lesquels les États Membres ont des avantages compétitifs et comparatifs;
 - c) études destinées à élaborer des politiques agricoles communes au sein des Commissions économiques régionales.

À l'attention de la FAO, des institutions financières et autres institutions spécialisées

La Conférence:

13. a noté l'accès limité des agriculteurs aux ressources financières, ainsi que le manque de stratégies pour la mobilisation des ressources:
 - i) a reconnu la nécessité d'améliorer les stratégies actuelles de microfinancement et d'élaborer des stratégies encourageant les partenariats entre le secteur public et le secteur privé pour améliorer l'investissement et l'accès des agriculteurs aux financements;
 - ii) a reconnu qu'il faudrait des intermédiaires financiers;
 - iii) a recommandé que la FAO, en consultation avec des institutions spécialisées, contribue à l'organisation de formations en matière de financement.

À l'attention des gouvernements, des organismes de recherche et des institutions financières internationales

La Conférence:

14. a reconnu que les technologies devaient être adaptées aux conditions locales et a recommandé de renforcer la recherche moyennant la valorisation des ressources humaines en s'attachant en particulier à élaborer des technologies qui contribuent à améliorer l'agriculture pluviale tout en appuyant des technologies d'irrigation et de collecte de l'eau à petite échelle et à faible coût, notamment pour les zones semi-arides et sujettes aux sécheresses;
15. a noté que le développement des infrastructures – irrigation, commercialisation, transformation, électrification, etc. – constituait une contrainte fondamentale dans beaucoup de pays africains et a reconnu la nécessité d'une action concertée de la part des gouvernements et d'un partenariat entre les secteurs public et privé pour encourager les financements dans ce domaine;
16. a souligné que les investissements dans la recherche, le développement et la diffusion des technologies et dans le renforcement des capacités d'adaptation des technologies aux besoins des pays jouaient un rôle crucial et a noté que les activités à valeur ajoutée et la transformation jouaient également un rôle essentiel dans l'amélioration de la compétitivité des produits agricoles; à cette fin, a recommandé que des mesures appropriées soient prises dans les zones de production pour appuyer les investissements dans des installations produisant de la valeur ajoutée.

À l'attention des gouvernements

La Conférence:

17. i) a noté que les mesures d'ajustement structurel, débouchant sur la dissolution des offices de commercialisation et la privatisation de leurs fonctions, avaient laissé les petits agriculteurs sans aucun accès aux services d'appui, y compris aux informations commerciales;
- ii) a recommandé de concevoir des stratégies pour rétablir des liens entre les agriculteurs et les marchés afin d'améliorer leur accès à ces services vitaux et de faciliter la participation des agriculteurs au secteur agro-industriel.

Programme africain sur les semences et les biotechnologies (ARC/06/4)

À l'attention des gouvernements et de la FAO

La Conférence:

18. i) a noté que les semences étaient l'un des éléments les plus essentiels aux moyens d'existence des communautés agricoles;
- ii) a demandé à la FAO et à ses États Membres de formuler un plan d'action, qui préciserait des activités détaillées, les échéances et les responsabilités respectives concernant la promotion énergique de l'utilisation de semences améliorées par les agriculteurs.

À l'attention des gouvernements, des communautés économiques régionales, de l'Union africaine et des organismes de recherche

La Conférence:

19. a fait les recommandations suivantes:
 - a) Des arrangements institutionnels devraient être clairement définis, en privilégiant les compétences africaines.
 - b) Il faudrait éviter les chevauchements d'efforts en assurant la collaboration des organisations régionales et sous-régionales, y compris les instituts de recherche et de

- formation et en prenant en considération les programmes et initiatives existant sur les plans national, sous-régional et régional.
- c) Les priorités en vue d'une application progressive, en commençant par la production de semences des principales cultures devraient être identifiées, y compris des cultures fourragères et des essences forestières; puis l'élaboration des politiques et des arrangements juridiques concernant les semences et les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture; et enfin le renforcement des capacités sur des questions techniques telles que contrôle de la qualité des semences, aspects phytosanitaires et questions d'uniformité variétale et traçabilité, etc.
 - d) Il faudrait encourager les instituts africains de recherche à relancer la recherche semencière et les gouvernements à améliorer les installations existantes.
 - e) Les activités d'utilisation des biotechnologies pour l'amélioration des semences, ainsi que l'initiative envisagée de renforcement des capacités pour la gestion d'organismes génétiquement modifiés devraient se conformer aux conventions et protocoles pertinents, ainsi qu'aux politiques et cadres juridiques nationaux.
 - f) Il faudrait évaluer le niveau des investissements pour la mise au point, la production et le commerce des semences, y compris prévoir des fonds pour la conservation et l'utilisation des ressources phytogénétiques pour l'agriculture et définir les conditions nécessaires pour accroître ces investissements.
 - g) Les participants issus des États Membres de l'Union africaine devraient être saisis d'un rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Plan d'action à l'occasion du prochain Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, qui se tiendra en juillet à Banjul (Gambie).
 - h) Le budget du Plan d'action devrait refléter la nécessité de mettre fortement l'accent sur le renforcement des capacités et de définir clairement les services potentiels de financement. Lors de la révision du budget indicatif présenté dans le document, il faudrait maintenir un certain équilibre en allouant plus de fonds au renforcement des capacités et à la mise à niveau des instituts de recherche.

Politiques et réglementations relatives aux biotechnologies dans la production alimentaire (ARC/06/INF/5)

À l'attention des gouvernements, des communautés économiques régionales et des organismes de recherche

La Conférence:

20. a appelé à prendre des initiatives nationales, sous-régionales et régionales visant à:
 - i) renforcer les capacités en matière de formulation de cadres réglementaires nationaux;
 - ii) renforcer les capacités humaines des Comités nationaux de biosécurité (sous l'angle de la masse critique et du niveau d'expertise);
 - iii) renforcer les capacités nationales et sous-régionales en matière de mise en place d'outils de diagnostic/d'analyse des OGM en vue de prise de décisions en connaissance de cause et conformément aux conditions édictées par les conventions et protocoles en vigueur, ainsi que par les politiques et les cadres juridiques nationaux.
21. a souligné la nécessité de bien saisir les avantages et risques liés à l'adoption et à l'utilisation de produits issus des biotechnologies et a invité les instituts publics de recherche à jouer un rôle de premier plan dans la recherche sur les biotechnologies, tout en assurant une action efficace de sensibilisation et de partage de l'information.
22. a suggéré de prendre en considération l'ensemble des options biotechnologiques; disponibles (y compris la sélection par marqueurs moléculaires, la micropropagation, les cultures tissulaires, le clonage, le transfert d'embryons et le génie génétique, etc.) suivant un « continuum », chaque option étant utilisée en fonction de ses caractéristiques, au cas par cas.

Les feux dans l'interface agriculture-foresterie (ARC/06/INF/6)

À l'attention de la FAO et d'autres partenaires

La Conférence:

23. a souligné la nécessité de sensibiliser les populations locales et de renforcer leur capacité de prévention, de maîtrise et de gestion des feux;
24. a recommandé que la FAO, en collaboration avec des partenaires pertinents, s'efforce de préparer des manuels sur la maîtrise des feux ou fournisse des formations et des équipements aux brigades anti-incendies de village, le cas échéant;
25. a recommandé la création de réseaux et de groupes de travail sur les feux en Afrique subsaharienne et a instamment invité la FAO à renforcer ces initiatives et à aider les pays à utiliser au mieux les données de télédétection pour la prévention et la maîtrise des feux de brousse, à différents niveaux;
26. a recommandé que la FAO aide à diffuser des initiatives nationales efficaces auprès d'autres États Membres de la région;
27. a noté que la question des effets des feux sur les émissions de carbone et les changements climatiques devait faire l'objet d'études plus détaillées et d'articles, et a recommandé à la FAO et aux partenaires concernés de poursuivre les travaux sur la question, afin que les citoyens comme les dirigeants politiques aient une meilleure compréhension de la question.

Réforme agraire, politiques foncières et Objectifs du Millénaire pour le développement: interventions de la FAO et bilan de l'expérience acquise au cours de la dernière décennie (ARC/06/INF/7)

À l'attention des gouvernements

La Conférence:

28. a souligné la nécessité de renforcer l'accès à la terre et d'assouplir les processus d'enregistrement foncier au niveau local, afin de garantir la sécurité de jouissance;
29. a reconnu que l'enregistrement des différents droits était un élément pertinent de la réforme foncière et agraire, et a souligné les droits coutumiers, collectifs et autres régissant le foncier;
30. a souligné que les sensibilités entourant les questions foncières appelaient des processus itératifs et, surtout, le dialogue et la consultation à tous les niveaux, pour garantir une participation énergique et inclure toutes les parties prenantes et tous les acteurs concernés;
31.
 - i) a noté que la pénurie croissante de terre et la fragmentation des exploitations agricoles étaient des questions fort préoccupantes;
 - ii) a souligné que les différends fonciers étaient une question qui méritait un appui complémentaire;
 - iii) a recommandé que les pratiques coutumières efficaces appliquées au niveau local devraient être utilisées dans la mesure du possible pour renforcer les processus de médiation pour le règlement des conflits et qu'il fallait également recourir à des commissions foncières locales.
32. a souligné que la promotion de politiques équilibrées appuyant le remembrement des terres, l'agriculture commerciale et l'investissement, tout en protégeant également les droits fonciers et les systèmes de production des petits exploitants, serait une question prioritaire à l'avenir.

CONFÉRENCE DES MINISTRES DE L'AGRICULTURE DE L'UNION AFRICAINE

À l'attention des gouvernements

La Conférence de l'Union africaine:

33. a exhorté les États Membres à mettre en oeuvre des politiques et des programmes à l'appui des petits exploitants agricoles, favorisant l'expansion des activités agroalimentaires, notamment l'agriculture contractuelle au bénéfice des petits exploitants.
34. a adopté les recommandations suivantes:
 - a) Il convient que les États Membres adoptent la Classification des fonctions de l'administration publique (CFAP), telle que décrite dans la « Note d'orientation » rédigée par le NEPAD/UA, destinée à être utilisée dans le cadre du Système de suivi des dépenses agricoles.
 - b) Les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, des pêches et des forêts (y compris la recherche-développement dans ces domaines) doivent être les principaux domaines bénéficiant de l'allocation des 10 pour cent.
 - c) Le système de suivi devrait reposer sur les données relatives aux dépenses, plutôt que sur celles relatives au budget.
 - d) Il convient que les États Membres communiquent à la Commission de l'Union africaine, avant le 31 décembre de chaque année, le questionnaire dûment rempli relatif au Système de suivi des dépenses agricoles.
 - e) Il convient que les États Membres allouent des ressources budgétaires suffisantes au développement global des zones rurales.
 - f) Il convient que les États Membres accordent une attention particulière au développement des infrastructures nationales et régionales, afin de stimuler le commerce des produits agricoles.

À l'attention des gouvernements, des communautés économiques régionales et de la Commission de l'Union africaine

À l'attention des gouvernements, des communautés économiques régionales et de la Commission de l'Union africaine:

35. a expressément invité les États Membres et les communautés économiques régionales à stimuler le commerce intrarégional et interrégional des produits alimentaires, notamment entre les zones à excédents alimentaires et celles à déficit vivrier;
36. a recommandé le renforcement des capacités de la Commission de l'Union africaine, afin de lui permettre d'améliorer la coordination des initiatives dans le domaine de la sécurité alimentaire à l'échelle du continent et des sous-régions.

À l'attention des gouvernements, des bailleurs de fonds et du NEPAD

La Conférence de l'Union africaine:

37. a apprécié à leur juste valeur les progrès réalisés par de nombreux États Membres concernant l'élaboration de projets nationaux d'investissement à moyen terme et de descriptifs de projets d'investissement bancables dans le cadre du PDDAA et a vivement invité les États Membres à accélérer la mise en oeuvre du PDDAA en adoptant des projets nationaux d'investissement à moyen terme et des descriptifs de projets d'investissement bancables, à les inclure dans leurs cadres nationaux de dépenses à moyen terme;
38. a exhorté les États Membres à garantir au PDDAA des financements issus des budgets nationaux, des économies étant réalisées grâce à l'allègement de la dette et, le cas échéant, en mobilisant des ressources auprès de donateurs bilatéraux et multilatéraux;
39. a reconnu l'importance de l'eau, des terres et des ressources halieutiques pour la production vivrière et la création de revenus et a vivement invité les États Membres

- bénéficiant de potentiels dans le domaine de l'irrigation à tirer parti du Fonds africain pour l'eau relevant de la Banque africaine de développement et de la Banque mondiale;
40. a souligné la nécessité urgente de faire face aux problèmes cruciaux auxquels l'Afrique est confrontée dans les domaines de la faim, de la pauvreté et des maladies, en appliquant des méthodes novatrices, complémentaires et exhaustives visant à augmenter la productivité et la croissance agricoles et s'est inquiétée des doubles emplois et de l'absence de cohérence concernant l'application du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine et les Déclarations de Syrte par le Secrétariat du NEPAD et la Commission de l'Union africaine, respectivement.

À l'attention des gouvernements, des communautés économiques régionales et du Forum de recherche agricole en Afrique

La Conférence de l'Union africaine:

41. a reconnu l'importance de la recherche agricole et de la diffusion et du transfert des technologies et a invité les communautés économiques régionales et les États Membres à réaligner leurs priorités nationales et régionales sur le cadre pour la productivité agricole en Afrique, dans le contexte élargi du PDDAA, grâce à l'aide et à la collaboration du Forum de recherche agricole en Afrique.

CONSULTATION RÉGIONALE FAO-OP/ONG/OSC POUR L'AFRIQUE

À l'attention des gouvernements

La Consultation:

42. a recommandé aux gouvernements:
- a) de protéger les droits fonciers des producteurs agricoles au moyen d'instruments appropriés, notamment les cadastres, la planification de l'utilisation des terres rurales et le contrôle de la propriété foncière;
 - b) d'élaborer et d'appliquer, de manière participative, des politiques et des législations foncières axées sur la garantie de jouissance des droits fonciers des exploitations familiales, sur l'accès équitable aux terres pour tous, en particulier les groupes vulnérables (femmes, jeunes, migrants, pasteurs et groupes sociaux défavorisés) et sur la gestion durable des ressources naturelles;
 - c) de protéger l'agriculture africaine et de mettre en œuvre des mécanismes adaptés de gestion de l'offre;
 - d) de mettre en place des conditions favorables permettant aux populations de consommer les produits agricoles et agroalimentaires qu'elles produisent;
 - e) de respecter les engagements pris en 2003 au Sommet de l'Union Africaine à Maputo de consacrer au moins 10 pour cent des budgets nationaux à l'agriculture;
 - f) de mettre en place des mécanismes appropriés de financement et d'appui aux investissements pour la modernisation des exploitations familiales agricoles;
 - g) d'adopter un moratoire de dix ans pour toute utilisation, commercialisation et importation de variétés OGM et de produits dérivés. Ce délai devrait être mis à profit pour se doter d'une législation appropriée, informer et former les parties prenantes, en particulier les producteurs agricoles;
 - h) de fournir un soutien conséquent à la recherche agronomique permettant de développer des semences adaptées aux conditions de production des exploitations familiales;
 - i) de soutenir la réforme de la FAO dans le sens d'un meilleur dialogue avec la société civile;
 - j) de tenir compte des droits des citoyens en adoptant les principes relatifs à la souveraineté alimentaire.

À l'attention des gouvernements et de la FAO

43. Reconnaître la possibilité pour les organisations de la société civile d'inscrire des points, pour examen, à l'ordre du jour de la Conférence régionale pour l'Afrique.

À l'attention de la FAO

La Consultation:

44. a recommandé à la FAO:
- a) de contribuer au renforcement des capacités des organisations paysannes à défendre leurs droits fonciers grâce à la mise en place de programmes d'information, de formation et d'échanges d'expériences et par l'intermédiaire d'études et de recherches sur les questions foncières;
 - b) d'adopter le droit à la souveraineté alimentaire en tant que droit à défendre dans le cadre des directives sur le droit à l'alimentation et en tant que principe à observer dans les programmes de sécurité alimentaire;
 - c) de mettre en place un programme conséquent pour développer un partenariat multipartite de lutte contre la faim, de soutenir les alliances au niveau sous-régional et dans les pays et de renforcer les capacités des organisations paysannes et de la société civile en matière de défense des droits à l'alimentation des citoyens;
 - d) de mettre en place un dispositif de partenariat plus conséquent avec la société civile, grâce notamment au renforcement des capacités opérationnelles du service OP/ONG/OSC au Siège, avec des ressources humaines suffisantes et des moyens d'action appropriés; à la décentralisation progressive de ce service dans les bureaux sous régionaux; à la création de points focaux opérationnels au niveau des missions résidentes dans les pays et à l'instauration d'un dialogue permanent et d'un partenariat franc avec la société civile au niveau de toutes les missions résidentes.

À l'attention de la société civile et des organisations paysannes

La Consultation:

45. a recommandé aux organisations de la société civile de:
- a) participer de manière efficace aux processus d'élaboration des politiques et des législations foncières, notamment en réalisant des études indépendantes et en menant leurs propres réflexions;
 - b) promouvoir la prise en compte des droits et intérêts légitimes des organisations de la société civile et des organisations paysannes;
 - c) mobiliser toutes les composantes de la société, les institutions publiques et privées, pour que la lutte contre la faim soit une préoccupation quotidienne et un acte citoyen, notamment en faisant la promotion des produits agricoles et agroalimentaires de la région et en participant activement à la mise en place et à la dynamisation des alliances nationales et sous-régionales partout en Afrique subsaharienne;
 - d) mobiliser des ressources financières internes pour soutenir les actions entreprises dans le cadre des alliances;
 - e) développer des échanges entre les organisations paysannes africaines pour renforcer leur position de négociation lors de la définition des politiques régionales et sous-régionales.

AUTRES QUESTIONS

46. Aucune autre question n'a été examinée au titre de ce point de l'ordre du jour.

CONCLUSION**Points proposés pour examen à la vingt-cinquième Conférence régionale pour l'Afrique****À l'attention des gouvernements**

La Conférence:

47. a recommandé aux États Membres de communiquer au Secrétariat de la FAO les points/questions intéressant la région qu'ils souhaiteraient voir inscrits, pour examen, à l'ordre du jour de la vingt-cinquième Conférence régionale pour l'Afrique, qui se tiendra au Kenya en 2008.

VINGT-HUITIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR LE PROCHE-ORIENT

Sanaa (Yémen), 12 – 16 mars 2006

Débat général et recommandations

À l'attention des États Membres

48. Compte tenu de la richesse des ressources génétiques végétales et animales de la région, la Conférence a invité les États Membres à renforcer leurs systèmes de documentation nationale et d'homologation et à encourager les échanges d'informations et de compétences techniques entre les banques de gènes existant dans certains pays de la région.

À l'attention de la FAO

La Conférence:

49. a) a exprimé son inquiétude vis à vis des graves retombées subies par l'agriculture palestinienne et a demandé à la FAO d'envisager d'opérer un changement de cap, afin de passer de la réalisation de projets d'urgence à l'exécution de projets à plus long terme pour le relèvement du secteur;
- b) a pris note de la grave sécheresse touchant actuellement certaines parties de la Somalie et menaçant la sécurité alimentaire et les moyens d'existence d'une part importante de la population. La Conférence a demandé à la FAO de prendre des mesures immédiates pour fournir une aide d'urgence aux populations touchées.

La Conférence a adopté le rapport de la Réunion des hauts fonctionnaires en formulant les recommandations suivantes:

Renforcement de la coopération régionale pour la lutte contre les maladies animales transfrontières et en particulier contre la grippe aviaire (NERC/06/3 et Sup.1)

À l'attention des États Membres

50. La Réunion a invité les États Membres de la région à:
- a) poursuivre la coopération avec l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) pour garantir que les laboratoires vétérinaires récemment établis ou améliorés dans certains pays de la région soient homologués comme laboratoires de référence régionaux et que tous les pays de la région bénéficient des services de ces laboratoires de référence;
- b) formuler et adopter des plans nationaux détaillés d'intervention d'urgence pour faire face à l'éventuelle apparition de la grippe aviaire dans les pays non infectés; et pour garantir la bonne mise en œuvre des plans de lutte et d'éradication dans les pays infectés;
- c) coopérer avec la FAO, l'OIE et d'autres organismes internationaux et régionaux concernés, ainsi qu'avec d'autres pays de la région, pour rassembler et mettre en commun des informations et des données d'expérience sur la grippe aviaire en vue de la prévention et de la maîtrise de la maladie.

À l'attention de la FAO

51. La Réunion a demandé à la FAO:
- a) d'assurer une collaboration étroite avec l'OIE et avec les autres organisations régionales compétentes, telles que l'OADA, l'ACSAD, l'ICARDA, etc., pour la mise en oeuvre des activités régionales du Cadre mondial pour la maîtrise progressive des maladies animales transfrontières (GF-TAD);
 - b) de garantir que les activités du GF-TAD dans la région soutiennent de manière adéquate le renforcement des capacités du personnel technique et l'amélioration des laboratoires et des équipements;
 - c) de fournir, à la demande et dans la limite des ressources disponibles, un soutien et des avis techniques pour accroître les capacités des laboratoires vétérinaires dans la région;
 - d) de coordonner l'effort de mobilisation de fonds des États Membres, et éventuellement auprès de bailleurs de fonds régionaux et internationaux, pour garantir les financements nécessaires au lancement de la Phase II du Réseau régional de surveillance et de contrôle des maladies animales (RADISCON);
 - e) de continuer à fournir un appui, dans les limites des ressources disponibles, aux pays qui ont besoin de remettre en état leurs secteurs agricoles et services vétérinaires, suite aux guerres et aux catastrophes naturelles, comme l'Afghanistan, l'Iraq, la Palestine, la Somalie et le Soudan, y compris par la formation en santé animale et le suivi des médicaments vétérinaires et des vaccins;
 - f) de coordonner et gérer, en collaboration avec l'OIE et d'autres organismes internationaux et régionaux concernés, les efforts d'assistance aux pays de la région pour la maîtrise et l'éradication de la grippe aviaire dans le secteur de l'élevage de la volaille et aider les pays non infectés à se préparer à détecter rapidement l'apparition de la maladie et à y réagir;
 - g) d'organiser une réunion de coordination sur la grippe aviaire pour tous les pays de la région, en collaboration avec l'OIE, l'OMS et les autres organisations compétentes, afin d'échanger des informations et de coordonner étroitement les efforts d'alerte rapide, de détection et de lutte contre la maladie. Les participants ont apprécié l'aimable invitation de la Jordanie d'accueillir cette réunion de coordination à Amman (Jordanie).

Adoption de stratégies d'atténuation des effets de la sécheresse dans la région du Proche-Orient (NERC/06/4)À l'attention des États Membres

52. La Réunion a invité les États Membres de la région à:
- a) adopter une réglementation et des politiques visant à créer des systèmes nationaux favorisant la mise en place de stratégies de préparation à la sécheresse et d'atténuation de ses effets;
 - b) faire en sorte que les stratégies de préparation à la sécheresse et d'atténuation de ses effets soient conformes à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification;
 - c) établir les systèmes institutionnels requis pour la planification, la mise en oeuvre, la coordination et le suivi des programmes nationaux d'atténuation des effets de la sécheresse;
 - d) envisager l'établissement, selon les ressources disponibles, d'un système de surveillance et d'alerte rapide permettant d'appliquer une politique d'alerte et de prévention au niveau national;
 - e) nouer des liens appropriés avec des organisations régionales et internationales pour le suivi des activités d'atténuation des effets de la sécheresse aux niveaux national, régional et mondial;

- f) accorder l'attention qu'elle mérite à la dimension socioéconomique de la sécheresse, dans le cadre de plans d'ensemble intégrés de prévention et d'atténuation des effets de la sécheresse, et aborder les questions de relèvement et de développement, y compris pour les ressources en eau, les terrains de parcours, l'élevage, la sylviculture et la production végétale;
- g) centrer l'approche sur la gestion de la demande en eau et fonder les mesures d'atténuation des effets de la sécheresse sur l'efficacité de l'utilisation de l'eau;
- h) accroître les investissements dans la recherche agricole pour rendre l'utilisation d'eau plus efficace et augmenter les récoltes dans des conditions de pénurie d'eau; développer des variétés résistant à la sécheresse et à la salinité et envisager la possibilité d'appliquer des méthodes d'ensemencement des nuages;
- i) apporter un soutien au Réseau régional de gestion des sécheresses pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord, récemment créé, et favoriser la coopération régionale et l'échange d'expériences entre les États Membres.

À l'attention de la FAO

53. La Réunion a demandé à la FAO:
- a) de fournir des avis de politique générale et une assistance technique, à la demande des pays membres et dans la limite des ressources disponibles, pour la formulation et l'élaboration de plans d'action à long terme visant à atténuer les effets de la sécheresse;
 - b) de collaborer avec les pays membres concernés pour l'élaboration d'indicateurs permettant de définir un calendrier approprié pour le décaissement des crédits nationaux affectés aux secours en cas de sécheresse;
 - c) d'aider les États Membres à trouver des organismes donateurs potentiels, nationaux et internationaux, souhaitant financer des activités de lutte contre les effets de la sécheresse et d'apporter un soutien technique pour la formulation de projets nationaux, sous-régionaux et régionaux correspondants qui seront soumis aux donateurs pour être financés;
 - d) d'entreprendre une étude pour évaluer l'expérience récente en matière d'utilisation de la technique d'ensemencement des nuages comme outil potentiel d'atténuation des effets de la sécheresse ainsi que les enseignements tirés de l'expérience dans les pays du Proche-Orient;
 - e) d'encourager la collaboration avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM) ainsi que d'autres organisations concernées et les pays membres, en particulier pour les études climatiques et la prévision des sécheresses, et tirer profit de leurs capacités techniques pour planifier et mettre en oeuvre des activités de renforcement des capacités dans les États Membres.

La pêche dans la région du Proche-Orient: situation, contraintes et perspectives (NERC/06/5)

À l'attention des États Membres

54. La Réunion a invité les États Membres à:
- a) établir des bases de données appropriées pour l'ensemble des aspects touchant à l'industrie de la pêche;
 - b) réduire le nombre de bateaux de pêche afin d'accroître les captures par bateau et de diminuer les coûts unitaires;
 - c) réaliser des évaluations des stocks adaptées et détaillées sur les zones de pêche dans les eaux maritimes et continentales, à l'échelle nationale ou régionale;
 - d) formuler, mettre en oeuvre et appliquer des lois et réglementations en vue de contrôler et de réglementer l'effort de pêche, notamment par l'immatriculation des bateaux de pêche et des pêcheurs et la tenue de statistiques des activités de pêche;

- e) assurer la coopération régionale et le partage des informations entre les pays membres en ce qui concerne la pêche illicite, non déclarée et non réglementée;
- f) prendre des mesures correctives afin de protéger la pêche contre la dégradation de l'environnement résultant du tourisme, de l'agriculture, de l'industrie, du rejet des eaux usées et d'autres activités polluantes;
- g) exécuter des programmes de reconstitution des stocks d'espèces multiples, aménager des aires de débarquement adéquates dotées de services plus performants, construire des usines de transformation et fournir des informations concernant la commercialisation et la logistique;
- h) encourager le secteur privé à accroître les activités aquacoles à l'aide de mesures d'incitation économique et administrative;
- i) promouvoir des études et des recherches visant à augmenter la productivité par unité de surface, à la diversifier et à introduire de nouvelles espèces, notamment à haute valeur commerciale, et identifier les méthodes d'élevage les plus productives et les plus viables;
- j) transformer le poisson en produits à valeur ajoutée conformes aux normes de qualité internationale, y compris celles du Codex Alimentarius, afin d'avoir plus largement accès aux marchés d'exportation rentables à l'étranger, dans le contexte de la libéralisation des échanges mondiaux;
- k) prendre des mesures appropriées pour améliorer le commerce intra- et interrégional en améliorant l'infrastructure de transport et de stockage, les méthodes de manutention et les réseaux de distribution et en garantissant l'harmonisation et l'application des réglementations relatives au commerce du poisson;
- l) améliorer l'accès aux services régionaux d'information sur la commercialisation du poisson, tels que Info Samak, Info Fish, Info Pêche et Euro-Fish;
- m) encourager l'établissement de réseaux nationaux, sous-régionaux et régionaux et appuyer et coordonner les organismes régionaux comme Info Samak, la Fédération arabe de pêche, l'Organisation arabe pour le développement agricole et l'Association des offices de commercialisation des produits alimentaires au Proche-Orient et en Afrique du Nord (AFMANENA).

À l'attention de la FAO

55. La Réunion a demandé à la FAO:

- a) de fournir un appui et des conseils techniques afin de réaliser des évaluations des stocks et d'établir des bases de données sur les pêches et l'aquaculture;
- b) d'appuyer des activités destinées à renforcer les capacités institutionnelles en matière de protection de la pêche et à faciliter l'application du *Code de conduite pour une pêche responsable*;
- c) d'aider les pays à tirer profit des services d'information sur la commercialisation du poisson et à établir des réseaux nationaux;
- d) de promouvoir la recherche et de fournir des avis et une assistance technique aux États Membres pour les aider à surmonter les problèmes de la pollution et des maladies que pose l'aquaculture, y compris la mariculture, par l'adoption des pratiques de bonne gestion, en collaboration avec l'OIE, le PNUE et les autres organisations spécialisées;
- e) de fournir aux États Membres des avis techniques et juridiques pour les aider à affronter la question de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée;
- f) de renforcer la collaboration parmi les pays membres de la Commission régionale des pêches (COREPÊCHES) dans ses domaines de compétence, et de les encourager à fournir à l'Iraq l'assistance requise pour reconstituer et restaurer ses institutions et infrastructures des pêches;
- g) de collaborer avec les États Membres et les organisations régionales et internationales compétentes pour aider la Somalie à protéger ses ressources halieutiques de vastes activités de pêche illicite et de fournir l'assistance et les avis

- techniques nécessaires pour aider le pays à mieux protéger ses riches ressources halieutiques;
- h) de faciliter l'échange d'information sur les expériences fructueuses en matière d'aquaculture parmi les pays de la région, en particulier l'expérience de l'Égypte, à la pointe de l'innovation dans ce domaine;
 - i) de coordonner avec la Banque islamique de développement (BID) pour que soit approuvé rapidement le financement de la Banque au projet régional sur les pêches dans la mer Rouge, en complément du financement déjà fourni par d'autres donateurs;
 - j) de garantir que, dans le cadre des réformes en cours à la FAO, les États Membres ayant un secteur halieutique important bénéficient d'un soutien technique adéquat de la FAO, y compris du soutien du Département des pêches au Siège de l'Organisation, ainsi que de l'appui des spécialistes des pêches en poste dans les bureaux régionaux et sous-régionaux.

AUTRES QUESTIONS

Situations d'urgence mondiales et régionales

56. La Réunion a examiné une recommandation de la Direction générale de la FAO visant à inscrire à l'ordre du jour des futures Conférences régionales de la FAO un point permanent consacré aux « *situations d'urgence mondiales et régionales* ». Ce point traiterait des situations d'urgence et de leur incidence aux niveaux national, régional et mondial, ainsi que de l'appui de la FAO aux pays membres dans ce domaine. Les participants ont noté que la région Proche-Orient était fréquemment sujette à des catastrophes naturelles telles que sécheresses, séismes, crues, épidémies, etc. ainsi qu'à des catastrophes provoquées par l'homme telles que guerres et conflits armés. Étant donné l'importance d'une aide aux populations locales pour remédier aux graves conséquences de ces catastrophes, les participants ont approuvé les recommandations.

Notes d'information

57. La Réunion a noté que les derniers rapports des réunions des hauts fonctionnaires comprenaient des résumés sommaires des notes d'information technique. Puisque ces notes d'information ont été distribuées mais non discutées lors de la réunion, elle a recommandé que le rapport ne comprenne qu'une liste de ces notes, sans détails supplémentaires.

Procédures de participation des Observateurs

58. Il a été indiqué que les observateurs n'étaient pas familiers avec les procédures qui régissent leur participation aux discussions et aux débats de la réunion. Les participants ont recommandé que, pour les prochaines sessions de la Conférence régionale, le Secrétariat distribue aux participants une note succincte expliquant les procédures.

Examen et débat sur une question pressante concernant la région: « Incidences de l'évolution récente du contexte mondial et régional du commerce international sur la sécurité alimentaire et le développement agricole au Proche-Orient » (NERC/06/INF/5)

À l'attention des États Membres

59. La Conférence a invité les États Membres à:
- a) poursuivre le renforcement des capacités techniques et institutionnelles des unités chargées, au sein des ministères de l'agriculture, de l'analyse des politiques agricoles et des questions liées au commerce afin d'apporter la contribution technique voulue aux négociations de l'OMC;
 - b) encourager l'adoption de mesures adéquates pour renforcer les investissements agricoles et assurer le financement des programmes nationaux de développement agricole;

- c) consulter les institutions financières internationales et régionales pour envisager la possibilité d'appuyer les activités de renforcement des capacités nationales, sous-régionales et régionales dans les domaines touchés par les négociations commerciales multilatérales, en collaboration avec la FAO.

À l'attention de la FAO

- 60. La Conférence a demandé à la FAO:
 - a) d'envisager de fournir un appui aux États Membres de la région pour le renforcement des capacités ayant trait aux négociations commerciales multilatérales et aux accords commerciaux régionaux, sous réserve de la disponibilité de ressources financières;
 - b) d'évaluer les effets potentiels des engagements prévus par le cycle de Doha pour l'agriculture, le commerce et la sécurité alimentaire dans les pays du Proche-Orient;
 - c) d'aider les pays de la région à faciliter l'échange d'informations et de données d'expérience entre les pays membres de l'OMC et les pays envisageant d'y adhérer, ainsi qu'entre les pays méditerranéens, qui ont une longue expérience du partenariat avec l'UE, et d'autres pays de la région.

Liste des questions qui pourraient être examinées par la vingt-neuvième Conférence régionale pour le Proche-Orient

- 61. La Conférence a mis en place un comité composé de représentants de cinq pays membres (l'Iran, le Maroc, la Tunisie, les Émirats arabes unis et le Yémen) plus un membre du Secrétariat de la FAO pour rassembler des propositions de thèmes à débattre pour la prochaine conférence. La Conférence a examiné les différents thèmes proposés par le comité et a demandé au Secrétariat de soumettre la liste ainsi approuvée (reprise ci-dessous) au Siège de la FAO pour examen et intégration possible à l'ordre du jour de la vingt-neuvième Conférence régionale pour le Proche-Orient:
 - a) Cadre de travail stratégique pour le développement agricole durable et la sécurité alimentaire au Proche-Orient: programmes, questions liées aux politiques et perspectives.
 - b) Investissements agricoles au Proche-Orient: situation actuelle, contraintes et perspectives.
 - c) Évolution récente du contexte mondial du commerce et incidences sur la sécurité alimentaire et le développement agricole dans la région Proche-Orient.
 - d) Gestion et contrôle des eaux souterraines dans la région Proche-Orient: expérience et leçons acquises.
 - e) Assurer la sécurité sanitaire des aliments au Proche-Orient: défis et opportunités.
 - f) Aquaculture: examen des expériences pilotes réussies dans plusieurs pays du Proche-Orient.
 - g) Renforcement et réforme des systèmes agricoles nationaux pour la recherche et la vulgarisation: tendances mondiales et évolutions régionales.
 - h) Gestion, contrôle et évaluation des parcours pour lutter contre la désertification et assurer une utilisation durable de la biodiversité.
 - i) Impacts socioéconomiques des maladies animales transfrontières dans les pays du Proche-Orient.
 - j) Pertes après récolte au Proche-Orient: défis et incidences sur la sécurité alimentaire.
 - k) Usage intégré des résidus agricoles: contribution aux systèmes agroindustriels à petite échelle et développement agricole durable dans la région.
 - l) Systèmes de gestion des connaissances et des informations agricoles au Proche-Orient: expériences récentes et leçons tirées.

Date et lieu de la vingt-neuvième Conférence régionale pour le Proche-Orient

62. La Conférence a pris note avec satisfaction de l'invitation lancée par les Gouvernements de l'Égypte, de la Libye, du Pakistan et de la Turquie d'accueillir la vingt-neuvième Conférence régionale pour le Proche-Orient. D'autres gouvernements ont également fait savoir qu'ils étaient disposés à accueillir ladite session. La Conférence a demandé au Directeur général de la FAO de tenir compte de toutes ces propositions lorsqu'il fixera la date et le lieu de la prochaine session de la Conférence, en consultation avec les États Membres de la région.

VINGT-NEUVIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

Caracas (Venezuela), 24 – 28 avril 2006

Questions découlant de la trente-troisième session de la Conférence de la FAO (LARC/06/4)

La réforme de la FAO. Partie I: Propositions révisées du Directeur général. Partie II: Vision pour le vingt et unième siècle (RC/2006/1)

À l'attention des gouvernements

La Conférence:

63. a exhorté les pays de la région à mettre la sécurité alimentaire et le développement rural au premier plan de leurs priorités nationales et régionales;
64. a rappelé qu'il était fondamental que les pays de la région accompagnent et appuient le processus de réforme de la FAO.

À l'attention de la FAO

La Conférence:

65. a signalé que les restrictions budgétaires et l'importance des défis rendaient nécessaires l'introduction d'une vaste réforme touchant les méthodes de travail, les structures administratives et les normes régissant la répartition des tâches au sein de l'Organisation;
66. a réitéré la nécessité de continuer à assurer un processus transparent, inclusif et participatif. En ce sens, elle a estimé important que le contenu et le calendrier des réformes soient déterminés par consensus;
67. a déclaré qu'il fallait tenir compte de l'Évaluation externe indépendante, estimant que la réforme et l'Évaluation externe indépendante étaient deux processus parallèles qui devaient s'appuyer mutuellement;
68. a insisté sur la nécessité de renforcer le Bureau régional de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Elle a reconnu également qu'il importait de créer de nouveaux bureaux sous-régionaux en accordant la priorité au Bureau pour l'Amérique centrale.

Rapport sur les activités de la FAO dans la région (2004-2005) en particulier sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et la suite donnée aux principales recommandations de la vingt-huitième Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (LARC/O6/INF/5)

À l'attention des gouvernements

La Conférence:

69. a reconnu qu'il importait de renforcer les initiatives visant à améliorer la productivité, à créer des emplois et à améliorer les revenus afin de contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, et en particulier de l'Objectif 1: « Éradiquer la pauvreté extrême et la faim ».

À l'attention de la FAO

La Conférence:

70. a établi sept lignes prioritaires pour la coopération technique de la FAO dans la région pendant l'exercice 2006-2007: initiative « L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025 »; groupes multidisciplinaires sous-régionaux, incluant le bassin amazonien; expansion des Programmes spéciaux pour la sécurité alimentaire dans les

pays de la région; actions immédiates au profit des populations souffrant de la faim, notamment coopération Sud-Sud et attention à court terme à Haïti; maladies transfrontières, et plus particulièrement protection contre la grippe aviaire hautement pathogène et maîtrise de la fièvre aphteuse; sécurité sanitaire des aliments, notamment harmonisation des normes, biosécurité – notamment organismes génétiquement modifiés et conditions d'étiquetage; coopération interinstitutions et gestion de l'information.

L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025: contributions à un cadre d'action

À l'attention des gouvernements

La Conférence:

71. a décidé de faire sienne l'initiative « L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025 »;
72. a rappelé que la première étape pour mettre en œuvre cette initiative devrait consister pour tous les pays à s'engager à faire en sorte que la proportion de personnes sous-alimentées ne dépasse pas cinq pour cent de leur population totale.

À l'attention de la FAO

La Conférence:

73. a recommandé à la FAO de promouvoir, sous l'égide et la coordination de son Bureau régional de Santiago, les moyens humains et financiers nécessaires, y compris avec la contribution de pays tiers et d'autres organismes internationaux, à l'exécution pleine et entière de l'initiative « L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025 »;
74. a recommandé à la FAO d'appuyer, par l'intermédiaire de son Bureau régional de Santiago, les mécanismes de mise en œuvre de l'initiative « L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025 »;
75. a indiqué que le Bureau régional de Santiago, au Chili, devrait pouvoir compter sur un fonctionnaire chargé de la sécurité alimentaire et sur une équipe susceptible d'appuyer les activités de coopération technique visant à mettre en œuvre l'initiative « L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025 ».

Renforcement de la capacité régionale de prévention et de maîtrise de la grippe aviaire hautement pathogène en Amérique latine et dans les Caraïbes (LARC/06/INF/7)

À l'attention des gouvernements

La Conférence:

76. a reconnu le caractère et la portée du risque d'infection par le virus H5N1 de la grippe aviaire hautement pathogène dans la région.

À l'attention de la FAO

La Conférence:

77. a recommandé à la FAO de promouvoir et d'appuyer, en coordination avec l'OPS, l'OMS et l'OIE, les activités d'échange et de coopération entre pays de la région de façon à faire face au risque de propagation du virus de la grippe aviaire;
78. a demandé à la FAO de faciliter la coopération entre les réseaux de laboratoires des pays de la région;
79. a sollicité le soutien technique de la FAO pour que la propriété intellectuelle sur les médicaments et les réactifs ne fasse pas obstacle aux efforts de maîtrise de la pandémie.

Rapports des commissions régionales: Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO); Commission des pêches continentales pour l'Amérique latine (COPESCAL); Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes (COFLAC) (LARC/06/INF/8-10)

À l'attention des gouvernements

La Conférence:

80. a signalé qu'il importait de mettre en œuvre des politiques de gestion des ressources halieutiques, maritimes et intérieures, pour assurer l'utilisation durable de ces ressources et optimiser la production.

À l'attention de la FAO

La Conférence:

81. a recommandé que la FAO encourage et appuie techniquement les échanges de données d'expériences entre pays et les alliances sur le thème de la bioénergie comme ligne de coopération prioritaire;
82. a recommandé que la FAO, en coopération avec les pays de la région, encourage et appuie techniquement la réalisation d'études sur le suivi des ressources halieutiques et en règle générale l'amélioration de la qualité de l'information sur la pêche;
83. a recommandé que la FAO appuie techniquement la formation à la commercialisation et à la manipulation des produits de la pêche, ainsi que l'information sur la consommation de ces produits afin de garantir leur qualité et leur sécurité sanitaire;
84. a demandé la réalisation d'études sur les liens entre la pêche et la nutrition, ainsi que sur la stratégie à adopter pour améliorer les conditions de vie des artisans pêcheurs;
85. a demandé que la FAO appuie les échanges de données d'expérience entre pays sur le thème du reboisement, et en particulier sur le reboisement productif avec utilisation d'arbres fruitiers.

Table ronde « Vers un marché commun agricole régional: problèmes et perspectives » (LARC/06/INF/11)

À l'attention des gouvernements

La Conférence:

86. a reconnu que le processus d'intégration agricole doit prendre en compte les asymétries entre les niveaux de développement des pays, l'harmonisation des normes commerciales et agricoles, la cohérence des systèmes et des normes en matière d'hygiène et de sécurité sanitaire des produits alimentaires et la compatibilité des divers accords;
87. a appuyé la position de Haïti tendant à ce que la solidarité s'exprime aussi par la recherche de meilleures conditions pour les exportations de ce pays.

À l'attention de la FAO

La Conférence:

88. a demandé que la FAO oriente son appui technique vers le processus d'intégration du commerce des produits agricoles, notamment la négociation des aspects sanitaires et le renforcement des capacités pour la protection douanière face aux ravageurs et aux maladies transfrontières;
89. a suggéré que la FAO appuie les échanges de données d'expérience et la coopération entre pays de la région pour assurer une intégration de l'agriculture familiale au circuit commercial plus efficace et équitable, comme moyen d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'insertion sociale.

Table ronde « Défis institutionnels en matière d'innovation technologique à l'échelle régionale, sous-régionale et nationale » (LARC/06/INF/12)

À l'attention des gouvernements

La Conférence:

90. a signalé la nécessité de reconnaître qu'entre la productivité et la sécurité alimentaire et nutritionnelle, il n'existe pas seulement une relation directe et simple, mais aussi un processus socioéconomique complexe qui exige aussi bien une participation plus active du secteur privé qu'une présence forte de l'État;
91. a apprécié la contribution des centres de recherche en technologie, au-delà de l'adoption de technologies créées dans les pays développés, et a reconnu également les efforts faits par la région en matière de vulgarisation;
92. a signalé que l'analyse du processus d'innovation technologique doit inclure les thèmes liés aux biotechnologies en liaison avec la durabilité environnementale.

À l'attention de la FAO

La Conférence:

93. a recommandé de réviser et de corriger le document de base présenté, afin qu'il reflète davantage la complexité de la question et d'affiner l'analyse sur le thème de l'innovation technologique dans les conditions propres à la région.

Politiques territoriales pour le développement économique et social du monde rural (LARC/06/02)

À l'attention des gouvernements

La Conférence:

94. a affirmé la nécessité d'analyser le rapport entre croissance économique et développement en évitant les identifications simplificatrices dans la mesure où il arrive que la croissance agricole ne suffise pas à entraîner une amélioration sensible des conditions de vie et des moyens de subsistance de la population rurale;
95. a reconnu l'importance du rôle de l'État, notamment des instances gouvernementales décentralisées, dans la définition et l'exécution des politiques territoriales et a réaffirmé que celles-ci devaient avoir un caractère largement démocratique et participatif intégrant les divers agents de la société civile, articulant les secteurs publics et privés et coordonnant les institutions dans le cadre territorial spécifique;
96. a signalé que le développement rural inclut toutes les activités rurales productives dans une perspective territoriale; suppose, en outre, des liens avec les canaux commerciaux et l'intégration aux chaînes de production et doit inclure les conditions de vie, la sécurité, l'habitat et l'accès aux services;
97. a souligné que les politiques de développement rural devaient évoluer pour passer de l'assistance traditionnelle à un traitement structurel qui favorise une nouvelle dynamique politique, sociale et économique en milieu rural, en créant des possibilités d'accès à de nouveaux moyens d'insertion sur les marchés et en générant des revenus tout en facilitant l'insertion sociale;
98. a évoqué la nécessité de promouvoir des mécanismes d'intégration solidaire au sein de la région, en mettant plus particulièrement l'accent sur la République de Haïti afin de contribuer aux efforts de ce pays pour poursuivre son développement.

À l'attention de la FAO

La Conférence:

99. a recommandé que la FAO continue à approfondir et à élargir l'analyse de cette question et a demandé que les études réalisées actuellement avec l'appui de la FAO dans trois pays (Brésil, Chili et Mexique) soient étendues à d'autres pays de la région et tiennent compte, notamment, des spécificités des îles des Caraïbes.

Sécurité sanitaire des produits alimentaires et santé des animaux et des végétaux - Tendances et défis pour l'Amérique latine et les CaraïbesÀ l'attention des gouvernements

La Conférence:

100. a rappelé l'engagement pris par les pays de la région concernant la santé de leur population et leur participation aux marchés internationaux, moyennant un système commercial assurant la sécurité sanitaire et la qualité des produits alimentaires;
101. a souligné la pertinence des questions de sécurité sanitaire et de qualité des produits alimentaires pour les pays de la région, dans la mesure où l'expansion rapide de la circulation des personnes et des marchandises multiplie les possibilités de progrès, mais entraîne également des risques de propagation de ravageurs et de maladies, et a appelé à affronter ces risques de manière coordonnée dans le cadre de mécanismes de coopération et de procédures conjointes.

À l'attention de la FAO

La Conférence:

102. a appuyé la demande du Comité régional du Codex pour l'Amérique latine et les Caraïbes tendant à ce que soient modifiés les paramètres régissant la répartition des fonds et à ce qu'une répartition équitable de ces fonds soit garantie, dans la mesure où actuellement un seul pays de la région bénéficie d'une assistance pour participer à trois réunions du Codex, les autres n'ayant droit à une assistance que pour une réunion;
103. a indiqué que les activités de renforcement des capacités de la FAO doivent être associées à la modernisation des structures d'administration et de gestion des pays dans le cadre de programmes intégrés bénéficiant de l'appui financier de diverses institutions coopérant avec la FAO;
104. s'est déclarée intéressée par la coordination avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC), grâce à la FAO, des activités de renforcement des capacités relatives à l'« Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires » (SPS) et à l'« Accord sur les obstacles techniques au commerce » (OTC) de l'OMC.

Tendances et enjeux dans les domaines de l'agriculture, des forêts, des pêches et de la sécurité alimentaire en Amérique latine et dans les Caraïbes (LARC/06/INF/6)À l'attention des gouvernements

La Conférence:

105. a souligné la nécessité d'envisager le développement agricole et rural dans le cadre du développement mondial et des changements dans le contexte international. De même, la Conférence a signalé qu'il importait d'équilibrer cette perspective par une orientation du développement agricole et rural des pays de la région sur l'objectif de la sécurité alimentaire en milieu rural, en protégeant les modes de vie de cette population ainsi que ses relations avec l'environnement.

À l'attention de la FAO

La Conférence:

106. a demandé que les analyses des tendances et des enjeux de l'agriculture incluent l'analyse de la base de produits agricoles commercialisables, durables et sains, nécessaire pour assurer une croissance économique dynamique;
107. a suggéré d'incorporer dans les enjeux identifiés l'application de politiques de développement qui favorisent l'insertion sociale, notamment des groupes qui souffrent de marginalisation comme les paysans, les artisans pêcheurs et les aquaculteurs ruraux;
108. a recommandé l'approfondissement des analyses sur le thème des tendances et des enjeux de l'agriculture en Amérique latine et dans les Caraïbes dans le but d'une réorientation vers un développement équitable qui garantisse une meilleure distribution des avantages liés au progrès économique.

Rapport sur les résultats de la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural

À l'attention des gouvernements

La Conférence:

109. a fait siennes les recommandations figurant dans la Déclaration finale de la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural;
110. s'est félicitée des propositions visant à promouvoir la réalisation de séminaires sous-régionaux et de tables rondes organisés par groupes de pays, avec une large participation des mouvements sociaux;
111. a déclaré que les cadres institutionnels sur l'occupation des terres et leur utilisation sont fondamentaux pour le développement agricole et rural;
112. a reconnu que la redistribution des terres doit être accompagnée de différents dispositifs d'appui comme le transfert de technologies, le crédit et le financement, les systèmes d'innovation et de gestion et d'autres mécanismes qui facilitent la modernisation des processus de production des agriculteurs et leur intégration dans les circuits commerciaux.

À l'attention de la FAO

La Conférence:

113. a recommandé que les organes compétents de la FAO prennent les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les recommandations de la Déclaration finale de la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural;
114. a signalé qu'il était fondamental que, dans le cadre du Comité de la sécurité alimentaire mondiale et du Conseil de la FAO, la Région puisse donner suite à la CIRADR, en particulier à l'élaboration de directives volontaires pour la réalisation nationale du Droit à la terre;
115. a demandé que, par le biais du Secrétariat technique de la CIRADR et sous la coordination du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la FAO organise des séminaires et tables rondes par groupes de pays, avec une large participation des mouvements sociaux, pour asseoir les bases d'un plan d'action qui permette de résoudre, par des mesures volontaires, les problèmes les plus urgents identifiés par la CIRADR;
116. a demandé que le Secrétariat technique de la CIRADR à la FAO, sous la coordination du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, établisse un document à soumettre pour examen et approbation à la cent trente-et-unième session du Conseil de la FAO, en novembre 2006, en vue de l'organisation des séminaires sous-régionaux et de la collecte de contributions à l'élaboration et à mise en œuvre d'un Plan d'action de la CIRADR;

-
117. a recommandé à la FAO de préparer, par le biais des unités compétentes (en particulier le Service de l'élaboration du Programme de terrain – TCAP), une proposition, sous la forme d'un Programme spécial pour la réforme agraire et le développement rural, visant à faciliter la réalisation des activités de suivi de la CIRADR.

VINGT-HUITIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Jakarta (Indonésie), 15 – 19 mai 2006

Questions découlant de la trente-troisième Conférence de la FAO (APRC/06/6)

À l'attention des gouvernements et de la FAO

La Conférence:

118. a souligné que la FAO avait un rôle unique à jouer dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et a réitéré son ferme soutien à la réforme de la FAO, qui transformerait l'Organisation en centre de connaissances plus efficace et plus efficient, capable de montrer la voie et d'aider ses membres à lutter contre la faim et à instaurer un développement agricole durable;
119. a appuyé les propositions de rationalisation des fonctions financières et administratives de la FAO, y compris leur éventuelle fusion;
120. de nombreux délégués ont souligné que les autres réformes, celles qui n'avaient pas été approuvées par la trente-troisième session de la Conférence de la FAO, ne devraient être entreprises qu'après une évaluation attentive des réformes initiales et des consultations supplémentaires avec les membres, sur la base des conclusions de l'Évaluation externe indépendante et des processus de réforme en cours au sein du système des Nations Unies, dont le Groupe de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies. Si certains ont été d'avis qu'il vaudrait mieux attendre la conclusion de l'Évaluation externe indépendante pour poursuivre les réformes après avoir soigneusement évalué les réformes initiales, d'autres pays ont exhorté le Directeur général à mettre en oeuvre ces réformes sans attendre.

À l'attention des gouvernements

La Conférence:

121. a appelé à une participation active des États membres à l'Évaluation externe indépendante;
122. a encouragé les États membres à contribuer, dans toute la mesure possible, au Fonds fiduciaire multilatéral créé pour cette Évaluation afin, en quelque sorte, de se l'approprier.

À l'attention de la FAO

La Conférence:

123. a exhorté la FAO à identifier, en centrant son attention sur ces questions, les domaines de priorité absolue et ceux dans lequel la FAO offre un avantage comparatif au sein du système des Nations Unies, et a demandé aux États membres des contributions volontaires pour soutenir la mise en oeuvre de la réforme.

Débat général sur la situation de l'alimentation et de l'agriculture dans la région

À l'attention des gouvernements et de la FAO

La Conférence:

124. a appelé tous les États Membres, en étroite collaboration avec les organisations internationales, à traduire de toute urgence l'engagement politique à réaliser les objectifs du Sommet mondial de l'alimentation et les Objectifs du Millénaire pour le développement en programmes et actions concrets et à accroître les ressources permettant d'assurer la sécurité alimentaire pour tous;

125. a demandé à la FAO, aux autres organisations internationales et aux donateurs de fournir une aide ciblée pour faire face à tous ces défis, sous forme de systèmes d'alerte rapide, de préparation et de gestion en cas de catastrophe, de systèmes appropriés de production agricole, et de transformation avec valeur ajoutée et d'appui à la commercialisation ainsi qu'à l'élaboration de politiques;
126. a réclamé un soutien pour la seconde phase du Programme régional du Pacifique-Sud pour la sécurité alimentaire;
127. a demandé à la FAO et à d'autres organisations internationales d'accroître leur soutien à la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, grâce à des pratiques efficaces de suivi, de contrôle et de surveillance et à l'établissement d'une bonne gouvernance;
128. a exhorté la FAO à intensifier ses efforts, en collaboration avec d'autres organisations internationales et régionales, visant à aider les pays à gérer durablement leurs forêts et à lutter contre le déboisement et la dégradation des forêts.

À l'attention des gouvernements

La Conférence:

129. a exhorté tous les pays à faire preuve de souplesse et de bonne volonté pour mettre en place des régimes commerciaux multilatéraux en matière de production agricole.

À l'attention de la FAO

La Conférence:

130. a invité la FAO à continuer à donner des avis et à renforcer les capacités en vue des négociations commerciales multilatérales et bilatérales concernant les produits agricoles;
131. a demandé à la FAO d'appuyer les États membres dans leurs efforts de développement de bioénergies rentables et pratiques;
132. a encouragé la FAO à renforcer encore les mécanismes d'échange de connaissances et de données d'expérience techniques et de mise en oeuvre de programmes techniques grâce à la coopération Sud-Sud, à la coopération technique entre pays en développement (CTPD), à l'établissement de réseaux régionaux et à des partenariats et alliances entre parties prenantes;
133. a demandé à la FAO de continuer à appuyer la formulation et l'application de codes et de directives sur les pratiques forestières responsables;
134. a demandé à la FAO de continuer à présider le Partenariat de collaboration sur les forêts dans le cadre du Forum des Nations Unies sur les forêts.

Ajustement et restructuration des principales économies asiatiques et leurs incidences sur la sécurité alimentaire et la pauvreté dans le reste de la région (APRC/06/2)

À l'attention des gouvernements et de la FAO

La Conférence:

135. a reconnu que l'agriculture restait un secteur très important dans la plupart des pays en développement et qu'il convenait que les gouvernements et les organisations internationales continuent à apporter une attention particulière au secteur agricole, notamment dans les pays qui enregistrent actuellement de mauvais résultats dans ce domaine; elle a reconnu qu'il était nécessaire d'encourager une restructuration opportune et efficace du secteur agricole;
136. a recommandé de renforcer la coopération bilatérale et régionale ainsi que la coopération avec les centres de recherche internationaux, afin de favoriser les échanges de connaissances, de technologies et de compétences génétiques, notamment en ce qui concerne les cocotiers et les pandanus;
137. a exhorté les États Membres et la FAO à aider les agriculteurs, et plus particulièrement les petits producteurs, en leur proposant des technologies adaptées à des cultures et

entreprises nouvelles, des facilités de crédit et un appui à la commercialisation, des systèmes d'irrigation améliorés et des moyens d'atténuer les risques.

À l'attention des gouvernements

La Conférence:

138. a recommandé que tous les pays de la région accordent la priorité qui leur était due à l'agriculture et au développement rural dans leur cadre de développement économique et augmentent les ressources allouées à ce secteur, selon qu'il conviendrait;
139. a exhorté les États membres à entreprendre des études sur l'évolution de la demande de denrées alimentaires et des modes de commercialisation et sur le rôle du gouvernement afin d'élaborer des stratégies et des technologies adaptées aux besoins des agriculteurs et des consommateurs;
140. a exhorté les États membres à examiner avec soin leurs politiques, leurs pratiques et leurs arrangements institutionnels, afin de garantir la conservation et l'utilisation efficaces et durables des forêts, des terres, des eaux et des autres ressources naturelles, notamment des ressources phyto- et zoogénétiques, nécessaires au maintien de la productivité agricole;
141. a recommandé que les États Membres renforcent la recherche-développement agricole pour accroître la productivité et la compétitivité des agriculteurs, notamment dans les zones défavorisées et les communautés autochtones;
142. a exhorté les pays à mettre en place des politiques et à créer des conditions favorables à l'investissement par le secteur privé.

À l'attention de la FAO

La Conférence:

143. a suggéré que la FAO élargisse son étude diagnostique de l'incidence de la croissance économique rapide sur l'agriculture et la sécurité alimentaire pour inclure d'autres pays et les incidences potentielles de la poursuite du développement économique et de la restructuration anticipée du secteur agricole;
144. a demandé à la FAO de continuer à aider ses États Membres, dans le contexte du Cadre stratégique régional, à formuler des politiques et des stratégies favorables aux plus pauvres afin de renforcer la compétitivité de leur secteur agricole et leur contribution à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement;
145. a demandé à la FAO de continuer à promouvoir la coopération Sud-Sud et d'autres types d'échange de technologies favorables aux populations rurales démunies;
146. a recommandé que la FAO continue à renforcer la capacité des États Membres à faire face à l'évolution rapide du secteur agricole résultant du développement économique soutenu et des progrès technologiques;
147. a exhorté la FAO à utiliser ses ressources limitées de manière stratégique pour traiter des questions prioritaires, à chercher à avoir un impact maximal sur les pays en développement et à éviter d'entreprendre des activités qui pourraient être avantageusement prises en charge par les pays eux-mêmes, par d'autres organisations ou par le secteur privé;
148. a demandé à la FAO de prêter une attention particulière aux besoins des petits États insulaires en développement, des pays sans littoral, des zones sortant d'un conflit et d'autres membres confrontés à des défis pour tirer parti de la croissance économique et de la libéralisation des échanges;
149. a recommandé que la FAO aide ses États membres à diversifier leur production, à miser sur la transformation qui ajoute de la valeur, à favoriser les innovations en matière de produits alimentaires et à développer leur secteur agro-industriel et commercial;
150. a invité la FAO à continuer à aider les pays à se doter des moyens de respecter les normes internationales en matière de qualité des denrées alimentaires et de sécurité sanitaire et phytosanitaire, afin de faciliter le commerce international et de protéger la santé végétale, animale et humaine. Elle a également demandé à la FAO d'aider les pays

à mettre en place des règlements et systèmes de suivi et de surveillance propres à garantir la qualité et la sécurité sanitaire des denrées alimentaires.

Réduire la vulnérabilité face aux catastrophes naturelles et promouvoir une approche du relèvement et de la reconstruction fondée sur les moyens d'existence (APRC/06/3)

À l'attention des gouvernements et de la FAO

La Conférence:

151. a instamment invité à intensifier les engagements et à accroître les ressources pour réaliser efficacement les politiques, les plans d'action et les stratégies visant à réduire la vulnérabilité aux catastrophes naturelles;
152. a reconnu qu'il importait de construire une société rurale résistante aux chocs, en favorisant l'adoption de bonnes pratiques agricoles et le développement rural durable et à encouragé les États membres et la FAO à soutenir une approche fondée sur les moyens d'existence dans toutes les phases de la gestion des catastrophes;
153. a instamment invité les États Membres et les donateurs à agir par anticipation en investissant davantage dans la préparation aux catastrophes futures, au lieu de fournir une assistance lorsque les catastrophes ont eu lieu.

À l'attention des gouvernements

La Conférence:

154. a instamment invité les États Membres à élaborer des systèmes d'alerte rapide pour des dangers multiples, afin d'identifier les dangers imminents et de disposer de suffisamment de temps pour l'atténuation de leurs effets.

À l'attention de la FAO

La Conférence:

155. a recommandé que la FAO joue un rôle de chef de file lorsque les catastrophes touchaient fortement le secteur agricole et un rôle d'appui lorsque les catastrophes frappaient davantage d'autres secteurs;
156. a instamment invité la FAO à collaborer étroitement avec tous les partenaires compétents aux niveaux local, national, régional et international;
157. a exhorté la FAO à continuer à soutenir les activités de remise en état après la catastrophe du tsunami et la grippe aviaire et à se tenir prête pour soutenir les efforts de secours et de remis en état dans le cadre des catastrophes à venir;
158. a demandé à la FAO de renforcer son appui à la gestion intégrée des bassins versants, à la gestion intégrée des zones côtières, aux codes de conduite pour une gestion durable des forêts et des pêches et aux bonnes pratiques agricoles;
159. a demandé à la FAO de fournir une assistance technique pour soutenir la mise en application des plans de réduction des catastrophes, y compris les programmes comprenant l'amélioration des réserves vivrières et des plans d'assurance pratiques, notamment en ce qui concerne les besoins particuliers des petits États insulaires en développement vulnérables;
160. a recommandé que la FAO s'engage plus activement dans toutes les activités de la Stratégie internationale de réduction des catastrophes définie dans le Cadre d'action de Hyogo;
161. a encouragé la FAO à allouer davantage de compétences spécialisées et de moyens financiers afin d'accorder une priorité absolue à la réduction de la vulnérabilité face aux catastrophes naturelles dans les pays membres.

Situation de l'alimentation et de l'agriculture dans la région (APRC/06/INF/5)À l'attention des gouvernements et de la FAO

La Conférence:

162. a reconnu les avantages découlant d'un accroissement du commerce des produits agricoles mais a noté qu'il fallait renforcer les capacités nationales afin d'analyser les questions commerciales, de renforcer la compétitivité des petits producteurs aux niveaux des prix et de la qualité des produits et d'améliorer les dispositifs de sécurité contre la faim, à l'intention des couches les plus vulnérables;
163. a invité instamment la FAO et les États Membres à redoubler d'efforts pour améliorer la productivité et garantir l'accès à la nourriture.

Gestion des pesticides et Conventions de Rotterdam, de Stockholm et de Bâle (APRC/06/INF/6)À l'attention des gouvernements

La Conférence:

164. a recommandé que les États Membres ratifient et appliquent les trois Conventions et s'engagent à adhérer au Code de conduite afin de maximiser les synergies de l'approche détaillée de gestion des pesticides tout au long de leur cycle de vie.

À l'attention de la FAO

La Conférence:

165. a demandé à la FAO et à d'autres organisations internationales d'appuyer les États Membres pour renforcer leurs capacités de manutention (manipulation appropriée et sans danger) et d'utilisation des pesticides;
166. a demandé à la FAO de renforcer sa coordination avec d'autres organisations internationales, afin d'harmoniser la classification des produits chimiques dangereux et d'encourager l'adoption d'approches cohérentes et efficaces de gestion des pesticides.

Le point sur le programme FAO de lutte contre les maladies animales transfrontières (APRC/06/INF/7)À l'attention des gouvernements et de la FAO

La Conférence:

167. a demandé à la FAO et aux autres organisations internationales de venir en aide aux pays disposant de peu de moyens techniques pour lutter contre la grippe aviaire hautement pathogène en élaborant et en mettant en œuvre des stratégies nationales efficaces de lutte contre les maladies ainsi que des mécanismes régionaux de coopération, le travail en réseau et le partage de l'information;
168. a demandé aux donateurs de renforcer leur soutien financier et à la FAO et aux autres organisations internationales de fournir un soutien technique constant pour faire face aux maladies animales transfrontières.

À l'attention de la FAO

La Conférence:

169. a demandé à la FAO d'examiner les possibilités d'application généralisée de technologies novatrices d'identification des animaux utilisées pour suivre efficacement les animaux et les produits.

La bioénergie: Option de développement pour l'agriculture et la foresterie dans la région Asie-Pacifique (APRC/06/INF/8)À l'attention de la FAO

La Conférence:

170. a demandé à la FAO de continuer à suivre les questions émergentes liées au développement de la bioénergie, y compris les possibilités et les défis que cela représente pour l'agriculture et le développement rural, et de faciliter la mise en commun d'informations et de données d'expérience entre les États Membres;
171. a instamment invité la FAO à réaliser des études et à fournir des avis sur la viabilité financière et économique du développement de la bioénergie et sur les effets possibles qu'il peut avoir sur les prix et la disponibilité des aliments, à la suite d'une expansion de la production bioénergétique.

Présentation technique sur la grippe aviaire après la sessionÀ l'attention des gouvernements

La Conférence:

172. a recommandé que les pays conçoivent et mettent en place des systèmes de surveillance efficaces à l'échelle communautaire pour détecter et signaler les cas de grippe aviaire animale et humaine;
173. a également encouragé les pays à élaborer des systèmes de surveillance et d'intervention pour des dangers multiples, couvrant une série de maladies infectieuses potentiellement émergentes – et pas seulement la grippe aviaire – afin de garantir la durabilité et le coût-efficacité des systèmes.

VINGT-CINQUIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'EUROPE

Riga (Lettonie), 8 - 9 juin 2006

Contribution du développement rural à la réalisation des Objectifs du Sommet mondial de l'alimentation et des Objectifs du Millénaire pour le développement dans la région (ERC/06/3)

À l'attention des gouvernements

La Conférence:

174. est convenue que le développement rural avait un rôle essentiel à jouer dans les États Membres de la région dont l'économie rurale est encore en phase de transition;
175. a souligné que dans ces pays le développement rural devait être fondé sur une stratégie globale cohérente intégrant des questions telles que la justice sociale et la gestion durable des ressources naturelles;
176. a suggéré qu'il pourrait être utile de procéder à un échange d'expérience sur la promotion du développement rural moyennant la culture de produits alimentaires traditionnels et la préservation du patrimoine national et culturel.

À l'attention de la FAO

La Conférence:

177. a noté que les activités de la FAO jouaient un rôle capital dans l'aide fournie aux États Membres de la région pour faire face aux défis inhérents aux objectifs du Sommet mondial de l'alimentation et aux Objectifs du Millénaire pour le développement;
178. a noté que le rôle de la FAO dans ce domaine était tout à fait pertinent en Europe comme dans d'autres régions du monde.

Opinion de la région Europe sur le rôle de la FAO en tant que fournisseur de biens collectifs au niveau mondial (ERC/06/4)

À l'attention des gouvernements

La Conférence:

179. a estimé en général que des domaines tels que la lutte contre les maladies animales transfrontières, la sécurité sanitaire des aliments et les orientations sur la gestion des terres et des eaux pour la protection de l'environnement représentaient des biens publics mondiaux;
180. a souligné qu'il faudrait, toutefois, réaliser de nouvelles activités pour rendre le concept pleinement opérationnel, afin de guider la FAO lors de la planification de ses activités régionales;
181. a souligné le rôle unique qui incombe à la FAO pour la fourniture de biens publics véritablement mondiaux, notamment dans la lutte contre la pauvreté et la faim, à l'échelle planétaire, y compris les travaux novateurs portant sur les Directives volontaires sur le droit à une alimentation adéquate;
182. a salué les efforts intenses déployés par la FAO pour se concerter avec d'autres organismes internationaux pertinents pour fournir des biens publics mondiaux à ses membres de la région Europe;
183. a souligné que pour fournir efficacement les biens publics mondiaux, les gouvernements devraient prendre de nouvelles mesures collectives. Étant donné que la plupart des décisions sont prises indépendamment par les nations souveraines, il est important de trouver les outils susceptibles de promouvoir la coopération.

À l'attention de la FAO

La Conférence:

184. a indiqué que la FAO devrait examiner ultérieurement ses programmes régionaux sur la base des travaux entrepris sur les négociations internationales, notamment sur le commerce, en tenant compte de son mandat et de ses avantages comparatifs et présenter une analyse à la prochaine Conférence régionale pour l'Europe afin de permettre de statuer sur cette question;
185. a souligné que la FAO devrait faciliter une convergence de vues parmi les gouvernements, par un travail de sensibilisation, et prévoir l'espace voulu pour la collecte et l'analyse collectives d'informations, la discussion et la négociation;
186. a estimé que la FAO jouait un rôle unique et indispensable dans le domaine de la protection des consommateurs et de l'environnement;
187. a jugé fondamentaux les travaux normatifs de la FAO sur les maladies végétales et animales;
188. s'est inquiété de toute réduction de la masse critique de compétences que la région peut utiliser pour surveiller la situation et orienter les interventions;
189. a pris note avec satisfaction de la suggestion contenue dans le document selon laquelle la FAO devrait adopter une perspective à plus long terme concernant les évolutions dans les zones rurales;
190. a souligné que le processus de réforme de la FAO et l'Évaluation externe indépendante en cours devraient se compléter et que la réforme du Directeur général ne devrait pas préjuger de ses conclusions;
191. a souligné qu'il faudrait évaluer les biens publics mondiaux que la FAO fournit à la région et en analyser les coûts et avantages.

Renforcement de la coopération régionale pour la lutte contre la grippe aviaire hautement pathogène en Europe, y compris dans les pays de la CEI (ERC/06/5)

À l'attention des gouvernements

La Conférence:

192. est convenue qu'il ne suffisait pas de s'attaquer à la grippe aviaire uniquement à l'échelle nationale, mais qu'il fallait instaurer une coopération efficace à l'échelle internationale;
193. s'est félicitée de la création du Centre d'urgence de la FAO pour la lutte contre les maladies animales transfrontières (ECTAD) au sein du Cadre mondial pour la maîtrise progressive des maladies animales transfrontières (GF-TAD), qui est chargé de coordonner les interventions d'urgence liées à la grippe aviaire;
194. a insisté sur le fait que les actions entreprises à l'échelle internationale et nationale demeuraient des éléments décisifs des initiatives en cours à l'échelle internationale en vue d'enrayer la propagation mondiale de la grippe aviaire hautement pathogène.

À l'attention de la FAO

La Conférence:

195. a demandé des informations supplémentaires sur la suite donnée à la Réunion régionale sur la grippe aviaire, tenue à Ankara (Turquie) en avril 2006, et sur la Conférence scientifique internationale sur l'influenza aviaire et les oiseaux sauvages, tenue à Rome en mai 2006;
196. a souligné que les activités de renforcement des services vétérinaires mises en œuvre par la FAO et l'OIE devraient être appuyées et coordonnées avec l'OMS, afin d'augmenter le degré de préparation des pays en développement à la pandémie.

Questions découlant de la trente-troisième session de la Conférence de la FAO (ERC/06/6)À l'attention des gouvernements

La Conférence:

197. a confirmé son appui à la résolution de la Conférence (6/2005) du 26 novembre 2005;
198. a souligné qu'un débat sur le fond ne serait pas possible tant qu'une proposition plus détaillée et plus complète sur la façon dont le Directeur général souhaiterait mettre en oeuvre la réforme ne serait pas présentée.

À l'attention de la FAO

La Conférence:

199. a demandé instamment que la proposition formulée dans la Résolution 6/2005 de la Conférence, aux paragraphes 5 et 6, qui devrait être examinée par le Comité du Programme et par le Comité financier à leurs sessions de septembre 2006, en présence d'observateurs silencieux, contienne des précisions sur les mesures déjà prises, les incidences financières pertinentes et leurs effets sur le niveau des ressources;
200. a souligné que les mesures ultérieures de réforme et, notamment, la décentralisation, ne devraient ni préjuger du processus en cours de l'Évaluation externe indépendante et de ses résultats, ni le devancer et que l'Évaluation externe indépendante devrait jeter les bases de toute proposition de réforme structurelle future, compte tenu de la réforme à l'échelle du système des Nations Unies;
201. a souligné que, conformément à son mandat, la FAO était appelée à s'acquitter de tâches normatives et opérationnelles et qu'un financement adéquat devrait être alloué aux activités normatives;
202. a fait part de sa préoccupation face à la réduction des postes du cadre organique au Siège, qui pourrait affaiblir la masse critique de l'Organisation;
203. a exprimé son inquiétude quant à l'allocation de ressources humaines et budgétaires suffisantes pour que les bureaux régionaux et sous-régionaux de la région Europe puissent s'acquitter de leur mandat;
204. a pris note de l'offre de la délégation du Kazakhstan d'accueillir le Bureau sous-régional pour l'Asie centrale à Astana, appuyée par les délégations de la République kirghize, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan, et de l'affirmation selon laquelle ce Bureau devrait avoir son siège dans l'un des pays d'Asie centrale de la CEI, afin de mettre les capacités techniques de la FAO davantage à la portée de cette région;
205. a pris note de l'offre de la Turquie d'accueillir le Bureau sous-régional pour l'Asie centrale en Turquie, proposition appuyée par la délégation de l'Azerbaïdjan.

Rapport sur les activités 2004-05 de la FAO dans la région (ERC/06/2)À l'attention des gouvernements

La Conférence:

206. a pris note du fait que les priorités, identifiées dans le Cadre stratégique 2000-2015, approuvées à la vingt-deuxième Conférence régionale de la FAO pour l'Europe en 2000 et confirmées ensuite aux Conférences de 2002 et 2004, tenaient compte à la fois des politiques agricoles dans l'UE élargie et dans les pays adhérents, et des besoins particuliers des pays des Balkans et de la CEI.

À l'attention de la FAO

La Conférence:

207. a souligné l'importance des activités d'élevage pendant la période 2004-2005 et l'aide d'urgence pour la détection précoce et la prévention de la grippe aviaire hautement pathogène;

208. a indiqué qu'elle appréciait les initiatives FAO/OMS et souligné l'importance de la formation dispensée dans les domaines de la sécurité sanitaire des aliments, de l'évaluation des risques et du Codex Alimentarius;
209. a souligné que le régime foncier, le remembrement et la gestion des terres étaient des questions importantes pour l'agriculture durable et le développement rural;
210. a reconnu l'importance de l'appui fourni par la FAO dans le domaine des pêches;
211. a pris note des travaux entrepris dans le secteur forestier et de l'étroite collaboration avec d'autres organisations des Nations Unies et avec les ONG/OSC dans le cadre de laquelle ces activités sont menées;
212. s'est félicitée des importants travaux réalisés par la FAO à l'appui des efforts de développement de ses États Membres grâce à l'assistance aux politiques et aux opérations de terrain;
213. a accueilli favorablement l'appui technique fourni pour le développement des investissements ruraux dans le secteur agricole et rural;
214. a indiqué qu'elle craignait que dans certains domaines, une assistance technique adéquate ne puisse plus être fournie par le Bureau régional, ni par le Bureau sous-régional;
215. a noté en outre que des questions émergentes, par exemple l'agriculture biologique, les biotechnologies et la biosécurité ne pourraient pas être prises en compte, faute d'une capacité suffisante, à la suite des graves contraintes budgétaires auxquelles est assujettie la FAO;
216. a demandé à la FAO de réexaminer la suppression récente et prévue d'un certain nombre de postes dans les bureaux régionaux et sous-régionaux, car elle compromettrait la capacité de la FAO de relever les défis dans la région.

Date et lieu et principaux thèmes de la vingt-sixième Conférence régionale de la FAO pour l'Europe

À l'attention des gouvernements

La Conférence:

217. s'est félicitée de l'offre renouvelée par la délégation de l'Autriche qui propose d'accueillir la prochaine (vingt-sixième) Conférence régionale en 2008 et a accueilli également favorablement l'offre de la délégation de l'Arménie d'accueillir la vingt-septième Conférence régionale pour l'Europe en 2010;
218. a noté que l'ordre du jour des futures Conférences régionales pour l'Europe inclurait un point permanent sur les urgences régionales et mondiales qui traitera des questions relatives aux urgences et à leur incidence aux niveaux régional et mondial et du rôle de la FAO à l'appui des États Membres dans ce domaine.